

## **Annexe 1**

### ***Détail des Avantages Fidélité***

**Il est rappelé que les Magasins et Sites Internet Participants ne proposeront pas nécessairement les mêmes Avantages du Club pour les mêmes produits et au même moment.** Lors de la diffusion des offres, il sera indiqué leur périmètre et leurs limites.

▪ **Les « Avantages Club Carrefour » :**

**L'adhésion aux Avantages Club Carrefour sont gratuits et réservés aux détenteurs de la Carte Club / Carte PASS.** L'adhésion peut se faire :

- depuis l'application mobile Carrefour via la rubrique « Mon compte - Avantages Club », application à télécharger gratuitement depuis l'App Store ou Google Play ou directement depuis le site carrefour disponible à l'adresse suivante <http://www.carrefour.fr/services/applis-mobile>.
- sur le site [www.carrefour.fr](http://www.carrefour.fr) via la rubrique « Mes avantages Club »,
- à l'accueil des magasins Carrefour, Carrefour Market, Market.

L'Adhérent peut bénéficier des Avantages Club Carrefour immédiatement sur carrefour.fr (Drive, Carrefour Livré Chez Vous et Livraison Express), dans les magasins Carrefour, Carrefour Market, Market, Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express, et Carrefour Montagne, Enfin, l'Adhérent peut également bénéficier des avantages du Club Carrefour depuis Uber Eats en rattachant sa Carte Mon Club Carrefour ou sa Carte PASS. Les avantages pour les commandes passées depuis Uber Eats sont crédités à compter de 5 jours ouvrés.

Pour tout achat des produits listés au paragraphe suivant, l'Adhérent bénéficie d'une remise créditée sur le Compte Fidélité de 10% en présentant sa Carte Club Carrefour **OU** de 15% en réglant au comptant ou à crédit avec sa Carte PASS rattachée au Club Carrefour. Il est précisé que les deux types de remise (10% ou 15%) ne sont pas cumulables.

Les produits concernés par les Avantages du Club Carrefour sont les suivants :

- Avantage Bio : tous les jours, sur tous les produits de la marque Carrefour Bio et Carrefour Soft Bio.
- Avantage Fruits et Légumes : tous les jours, sur tous les produits du rayon Fruits et Légumes (hors produits réfrigérés, surgelés, conserves, fruits et légumes secs, ou produits vendus en lots). Les produits à prix ronds à 0,99€ sont exclus de l'Avantage.

**ATTENTION :**

- Les Avantages du Club ne se cumulent pas avec les promotions en cours et ne s'appliquent pas sur les produits vendus en lot et sur les produits présents dans les catalogues en cours.
- Les Avantages Bio et Fruits et Légumes ne se cumulent pas entre elles (Ex : si un produit bénéficie à la fois de l'avantage Bio et de l'avantage Fruits & Légumes, une seule réduction sera automatiquement créditée sur le Compte de Fidélité).
- Concernant nos magasins de proximité - Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express - le client qui a activé l'avantage Fruits & Légumes, mais qui n'a pas activé l'avantage Bio, ne pourra pas bénéficier des 10% sur les produits de marque Carrefour Bio. Il devra, pour ce

- faire, s'inscrire à l'avantage Bio pour bénéficier des avantages en lien avec cette marque.
- La Société Carrefour France se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les listes des produits concernés par les Avantages du Club Carrefour. Aussi, l'Adhérent est invité à les consulter régulièrement afin de se tenir informé des évolutions les plus récentes.

- **Programme "Clubs de Sport"** : Du 23/08/2023 au 30/06/2025, l'Adhérent a également la possibilité de soutenir un club de sport amateur sur l'application Carrefour ou sur carrefour.fr. Grâce à ses achats de produits fruits et légumes, l'Adhérent cumule des points (1€ de produit acheté = 1 point dans le compteur) qui seront automatiquement attribués au club sélectionné par l'Adhérent. Les points permettront aux clubs de bénéficier de dotations sportives disponibles dans un catalogue de 80 équipements afin d'améliorer la pratique sportive au sein de ces clubs. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la FAQ dédiée au Programme Clubs de Sport depuis le site carrefour disponible à l'adresse suivante :

[https://www.carrefour.fr/services/carte-carrefour/clubs-de-sport?cms\\_preview\\_id=132105&cms\\_preview\\_date=1692309645](https://www.carrefour.fr/services/carte-carrefour/clubs-de-sport?cms_preview_id=132105&cms_preview_date=1692309645).

L'ensemble des 370 000 clubs de sport, dont l'entité juridique est une association, sont référencés sur la plateforme de ce Programme "Clubs de Sport".

- **Les « Réductions Fidélité Classique »** : L'Adhérent pourra bénéficier de réductions sur des produits ou des lots de produits (identiques ou différents) signalés en magasin, sur l'app ou sur Carrefour.fr, par des affichettes, **et/ou** dans les catalogues ou par tout autre moyen. Ces réductions sont créditées sur le Compte Mon Club Carrefour de l'Adhérent.

Les « Réductions Fidélité Classique » sont **limitées**, par offre et par foyer, à **six (6)** produits dans les magasins à enseigne Carrefour, Carrefour Market, Market, Carrefour Drive, Carrefour Market Drive, Carrefour Livré Chez Vous et Livraison Express, sauf :

- les offres supérieures ou égales à -80% : sont limitées à **six (6)** produits par offre et par foyer. Cependant, cette limite peut être ajustée à la baisse et l'information sera alors portée à la connaissance du client sur les affichages en magasin, les catalogues promotionnels, mais aussi sur carrefour.fr et sur l'application mobile Carrefour.

- **Les « Exclusivités du Club Carrefour »** : **Chaque semaine**, l'Adhérent pourra bénéficier d'une remise créditée sur le Compte Fidélité de 34% sur l'ensemble des produits d'une sélection de 2 à 4 marques signalées en magasin, sur l'app ou sur Carrefour.fr, par des affichettes, **et/ou** dans les catalogues ou par tout autre moyen. Ces marques se renouvellent chaque semaine et l'Adhérent bénéficiera donc de cette offre sur l'ensemble des produits des marques concernées, si l'offre est proposée.

Les « exclusivités du Club Carrefour » sont **limitées**, par offre et par foyer, à **six (6)** produits. Valables dans l'ensemble des magasins à enseigne Carrefour.

- **Les « Coupons Fidélité »** : L'Adhérent pourra se voir attribuer un Coupon Fidélité dans son espace personnel sur son application mobile Carrefour, sur carrefour.fr, à son domicile ou lors d'un passage en caisse et sur présentation de sa Carte Club Carrefour ou de sa Carte PASS. Les coupons digitaux proposés dans son espace personnel, sur son application mobile Carrefour et sur carrefour.fr pourront être chargés directement dans sa Carte Club Carrefour de manière dématérialisée. Sur présentation de sa Carte Club ou de paiement avec sa Carte PASS, l'Adhérent bénéficiera de la réduction correspondante. En fonction de l'offre proposée, et sous réserve que le Coupon Fidélité soit présenté pendant la durée de validité indiquée sur ce dernier, la réduction figurant sur ce coupon sera soit déduite immédiatement de son ticket de caisse, soit créditée sur sa Cagnotte Fidélité. Le Coupon Fidélité précise également le ou les magasins dans lequel il peut être utilisé. Il ne sera accepté qu'un

seul Coupon Fidélité par offre. La reproduction des Coupons Fidélité est interdite : aucune photocopie ne sera acceptée. Les coupons chargés dans la Carte Club Carrefour seront inactivés après leur utilisation.

**Le(s) Coupon(s) Fidélité est (sont) utilisable(s) en une seule fois. Il(s) ne peut (vent) être cédé(s) à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.**

- **L'Avantage "Journée PASS"**: 15% de remise, cagnottés sur la Cagnotte Fidélité de l'Adhérent, valable un jour par semaine.

La « Journée PASS » est valable :

- dans les **Magasins Participants** (magasins à enseigne Carrefour Hypermarchés, Carrefour Market, Market, Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express, et Carrefour Montagne), un jour par semaine, **le mardi, sauf pour certains magasins Hypermarchés : dans ce cas, le jour de la journée PASS de ces magasins est précisé dans la liste figurant à l'annexe 2.**

Les magasins non participants à la Journée PASS sont listés dans cette même annexe 2.

- pour les **Drives** des Magasins Participants précités, **Carrefour Livré Chez Vous et Livraison Express**, un jour par semaine, **tous les mardis.**

L'offre est valable sur tous les produits de marque Carrefour. Sont exclus de la « Journée PASS » :

- les marques : Reflets de France, Simply, Nectar of beauty, Kera, Nectar of bio, Réserve de Padulone, l'Héritage de Carrillan, La cave d'Augustin Florent, J.Kieffer,
- les produits à la pesée ; l'épicerie vrac ; les produits des stands traditionnels (boucherie, poissonnerie, boulangerie, pâtisserie, charcuterie, fromagerie...); les produits emballés en magasin ; les alcools, les vins, effervescents, bières et spiritueux ; les fleurs et plantes du rayon jardinage.

#### ▪ **Les Réductions du Club « Carrefour Voyages » :**

En réservant un voyage en agence (hors agences franchisées voir liste en Annexe 3) ou sur le site de Carrefour Voyages (<https://urlz.fr/hzdu>), l'Adhérent peut obtenir les remises du Club :

- En présentant sa Carte Club Carrefour, 0,50 % du prix de son voyage (Hors Taxe aéroport) sera crédité
- En payant avec sa Carte Club PASS, de 0,75 % du prix de son voyage (Hors Taxe aéroport) sera crédité

Le montant sera crédité sur sa Cagnotte Fidélité sous 48h maximum après le départ effectif. En cas d'annulation du séjour, les euros cumulés seront également annulés.

#### **Utilisation de la Cagnotte Fidélité chez Carrefour Voyages :**

Le client peut utiliser tout ou partie de sa Cagnotte Fidélité pour financer son séjour, le montant sera déduit de sa Carte Club Carrefour au moment du paiement.

En cas d'annulation du séjour, le client sera remboursé du montant de la Cagnotte Fidélité qu'il aura utilisée via une carte-cadeau valable pendant 1 an dans plus de 2900 points de vente Carrefour, dans les billetteries Carrefour Spectacles et les agences Carrefour Voyages.

Voir liste des magasins participants via le lien suivant :

<https://www.cartecadeau.pro.carrefour.fr/data/filemanager/cms/ou-depenser-ma-carte-liste-magasins-acceptant-la-e-carte-et-la-carte-carrefour.pdf>

▪ **Les Réductions du Club « Carrefour Assurance »**

En souscrivant un contrat d'assurance Scolaire Carrefour ou un contrat Assurance Santé Chien Chat Carrefour, sur le site [www.assurance.carrefour.fr](http://www.assurance.carrefour.fr) ou par téléphone au 09 69 39 30 29 (appel non surtaxé) pendant les périodes de promotion définies par Carrefour Assurance à l'occasion d'opérations commerciales, le souscripteur du contrat pourra bénéficier d'une remise sur la cotisation annuelle du contrat souscrit (calculée entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année de souscription):

- de 5% pour les porteurs de la Carte Club Carrefour ou jusqu'à 7,5% pour tout détenteur de la Carte PASS, en fonction des périodes de promotion déterminées par Carrefour Assurance

Le montant de la Réduction du Club, versé une seule fois à la souscription du contrat, sera crédité sur la Cagnotte Fidélité du souscripteur dans les 30 jours qui suivent la date de prise d'effet du contrat. Les modalités de ces offres sont portées à la connaissance du client sur les affichages en magasin, les catalogues promotionnels, et sur les sites carrefour assurance et carrefour.fr.

**Utilisation de la Cagnotte Fidélité chez Carrefour Assurance :**

Le client ne peut pas utiliser tout ou partie de sa Cagnotte Fidélité à l'occasion de la souscription de contrats d'assurance.

Les contrats d'assurance sont assurés, sous réserve d'acceptation de vos garanties, par CARMA, entreprise régie par le Code des assurances, S.A au capital de 23 270 000€- RCS Évry 330 598 616 - ZAE Saint Guénault, 1 rue Jean Mermoz - 91000 ÉVRY-COURCOURONNES.

**Voir les détails**

- **Le Club sur Uber Eats :** Le Programme Mon Club Carrefour est également valable sur Uber Eats. En achetant des produits éligibles aux avantages du Club Carrefour dans l'un de nos magasins Carrefour City, Carrefour Express et Carrefour Contact présents sur Uber Eats, l'Adhérent bénéficie d'une remise créditée sur sa Cagnotte Fidélité de 10% en ayant rattaché sa Carte Club Carrefour sur Uber Eats **OU** de 15% en ayant rattaché sa Carte PASS. Il est précisé que les deux types de remise (10% ou 15%) ne sont pas cumulables.

**Utilisation de la Cagnotte Fidélité sur Uber Eats :**

L'Adhérent ne peut pas utiliser tout ou partie de sa Cagnotte Fidélité lors de son paiement sur Uber Eats. Les avantages pour les commandes passées depuis Uber Eats sont crédités à compter de 5 jours ouvrés et utilisables dans l'ensemble de nos magasins éligibles au Programme Mon Club Carrefour, sauf magasins exclus présents en annexe 4 de ces présentes conditions.